



Séance du 27/06/2024

Délibération N°270624/19

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	30
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	12
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 27 juin 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à VIELLE TURSAN.**

Présents : Mrs et Mmes, POMIES Claude, LAFFITAU Corinne, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, GOSDA Frédéric, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, LARRAT Nicole, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BAQUIE Pascal, MARQUE Michel,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à LAFFITAU Corinne
 ASSIBAT Marie à MECHIN Isabelle
 BARRAILH-LAFARGUE Vincent à BOP Philippe
 MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
 DARRIEUMERLOU Nathalie à POMIES Claude
 CAZABAN Yves à MARTI Jérémy
 DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric
 CASTAING Marie Laurence à DUCONGE Joëlle
 CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert
 SAINT GERMAIN Dominique à BRETHERS Philippe
 MADER Karl à LAFARGUE Vincent
 CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques



Objet : Création de postes liée à l'évolution de missions

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,

Vu les tableaux des effectifs de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour,

Considérant les besoins des services de la Communauté de Communes et l'évolution des postes de travail concernés par la présente délibération,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE :

- **De procéder aux créations de postes suivants :**

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (Petite enfance)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (Cuisine),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 33h (Petite enfance),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30h (Petite enfance),
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28h (Petite enfance).

PRÉCISE :

- **Que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,**
- **Que la présente délibération prend effet au 1^{er} juillet 2024,**
- **Que le tableau des effectifs de la Communauté de communes sera actualisé à la date précitée.**

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président

Philippe BRETHERS

